

## PRINCIPE D'UN JEU INSTANTANÉ

Chaque jeu instantané (billet ou jeu virtuel) porte un numéro unique de transaction, qui est mentionné dans l'historique de jeu du compte joueur et qui identifie le jeu instantané joué dès que le joueur en a confirmé l'achat. Ce numéro de transaction est enregistré dans le système informatique géré par la Loterie Nationale. Le fait qu'un certain lot du plan des lots est ou n'est pas attribué à un certain numéro de transaction est déterminé par un générateur de hasard au moment où le joueur confirme l'achat et donc au moment où est créé le numéro de transaction. Un certain lot peut être attribué à un jeu instantané seulement si le numéro de transaction de ce jeu instantané est enregistré comme tel. Après clôture du jeu instantané, le joueur peut vérifier dans l'historique de jeu de son compte joueur comment est enregistré un numéro de transaction d'un jeu instantané dans le système informatique susmentionné (perdant ou gagnant et attribuant un certain montant de lot du plan des lots ou non).

La mécanique de jeu (scénario) d'un jeu instantané n'est qu'une reproduction virtuelle qui correspond à l'attribution ou non d'un certain lot à un numéro de transaction, tel qu'enregistré dans le système informatique. La Loterie Nationale prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la correspondance de cette reproduction virtuelle avec les données du système informatique. Ce sont toutefois les données de jeu liées à un numéro de transaction telles qu'enregistrées dans le système informatique géré par la Loterie Nationale qui font foi pour l'attribution ou non d'un lot.

### RÈGLES DU JEU NUMBER MATCH- 0,5 € - 1 € - 2 € - 5 € - 10 €

#### Base légale

- Loi du 19.04.2002 relative à la rationalisation du fonctionnement et de la gestion de la Loterie Nationale (art. 3, §1, alinéa 1<sup>er</sup>, art. 6, §1, 1<sup>o</sup> et art. 11, §1, alinéa 1<sup>er</sup>) ;
- Arrêté royal du 24.11.2009 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques et concours organisés par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information ;
- Arrêté royal du 10.07.2012 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques instantanées organisées par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information ;
- Décisions du comité de direction de la Loterie Nationale du 14.03.2012 et du 20.07.2022.

#### Prix par participation

0,5 - 1 - 2 - 5 - 10 €

#### Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 billets virtuels à 0,5 €

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	15.000,00	15.000,00	2.000.000,00
1	7.500,00	7.500,00	2.000.000,00
2	500,00	1.000,00	1.000.000,00
2	250,00	500,00	1.000.000,00
2	100,00	200,00	1.000.000,00
7	50,00	350,00	285.714,29
100	25,00	2.500,00	20.000,00
50	20,00	1.000,00	40.000,00
300	10,00	3.000,00	6.666,67
200	7,00	1.400,00	10.000,00
4555	5,00	22.775,00	439,08
1000	4,00	4.000,00	2.000,00
500	3,75	1.875,00	4.000,00
1000	3,50	3.500,00	2.000,00
2000	3,25	6.500,00	1.000,00
3000	3,00	9.000,00	666,67
5000	2,50	12.500,00	400,00
5000	2,25	11.250,00	400,00
35000	2,00	70.000,00	57,14
10000	1,75	17.500,00	200,00
85000	1,50	127.500,00	23,53
40000	1,25	50.000,00	50,00
167000	1,00	167.000,00	11,98
89400	0,75	67.050,00	22,37
194200	0,50	97.100,00	10,30
TOTAL 643.320		TOTAL 700.000	TOTAL 3,11

#### Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 billets virtuels à 1 €

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	30.000,00	30.000,00	2.000.000,00
1	15.000,00	15.000,00	2.000.000,00

2	1.000,00	2.000,00	1.000.000,00
2	500,00	1.000,00	1.000.000,00
2	200,00	400,00	1.000.000,00
7	100,00	700,00	285.714,29
100	50,00	5.000,00	20.000,00
50	40,00	2.000,00	40.000,00
300	20,00	6.000,00	6.666,67
200	14,00	2.800,00	10.000,00
4555	10,00	45.550,00	439,08
1000	8,00	8.000,00	2.000,00
500	7,50	3.750,00	4.000,00
1000	7,00	7.000,00	2.000,00
2000	6,50	13.000,00	1.000,00
3000	6,00	18.000,00	666,67
5000	5,00	25.000,00	400,00
5000	4,50	22.500,00	400,00
35000	4,00	140.000,00	57,14
10000	3,50	35.000,00	200,00
85000	3,00	255.000,00	23,53
40000	2,50	100.000,00	50,00
167000	2,00	334.000,00	11,98
89400	1,50	134.100,00	22,37
194200	1,00	194.200,00	10,30
TOTAL 643.320		TOTAL 1.400.000	TOTAL 3,11

### Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 billets virtuels à 2 €

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	60.000,00	60.000,00	2.000.000,00
1	30.000,00	30.000,00	2.000.000,00
2	2.000,00	4.000,00	1.000.000,00
2	1.000,00	2.000,00	1.000.000,00
2	400,00	800,00	1.000.000,00
7	200,00	1.400,00	285.714,29
100	100,00	10.000,00	20.000,00
50	80,00	4.000,00	40.000,00
300	40,00	12.000,00	6.666,67
200	28,00	5.600,00	10.000,00
4555	20,00	91.100,00	439,08
1000	16,00	16.000,00	2.000,00
500	15,00	7.500,00	4.000,00
1000	14,00	14.000,00	2.000,00
2000	13,00	26.000,00	1.000,00
3000	12,00	36.000,00	666,67
5000	10,00	50.000,00	400,00
5000	9,00	45.000,00	400,00
35000	8,00	280.000,00	57,14
10000	7,00	70.000,00	200,00
85000	6,00	510.000,00	23,53
40000	5,00	200.000,00	50,00
167000	4,00	668.000,00	11,98
89400	3,00	268.200,00	22,37
194200	2,00	388.400,00	10,30
TOTAL 643.320		TOTAL 2.800.000	TOTAL 3,11

### Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 billets virtuels à 5 €

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	150.000,00	150.000,00	2.000.000,00
1	75.000,00	75.000,00	2.000.000,00
2	5.000,00	10.000,00	1.000.000,00
2	2.500,00	5.000,00	1.000.000,00
2	1.000,00	2.000,00	1.000.000,00
7	500,00	3.500,00	285.714,29
100	250,00	25.000,00	20.000,00
50	200,00	10.000,00	40.000,00
300	100,00	30.000,00	6.666,67
200	70,00	14.000,00	10.000,00
4555	50,00	227.750,00	439,08
1000	40,00	40.000,00	2.000,00
500	37,50	18.750,00	4.000,00
1000	35,00	35.000,00	2.000,00
2000	32,50	65.000,00	1.000,00

3000	30,00	90.000,00	666,67
5000	25,00	125.000,00	400,00
5000	22,50	112.500,00	400,00
35000	20,00	700.000,00	57,14
10000	17,50	175.000,00	200,00
85000	15,00	1.275.000,00	23,53
40000	12,50	500.000,00	50,00
167000	10,00	1.670.000,00	11,98
89400	7,50	670.500,00	22,37
194200	5,00	971.000,00	10,30
TOTAL 643.320		TOTAL 7.000.000	TOTAL 3,11

### Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 billets virtuels à 10 €

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	300.000,00	300.000,00	2.000.000,00
1	150.000,00	150.000,00	2.000.000,00
2	10.000,00	20.000,00	1.000.000,00
2	5.000,00	10.000,00	1.000.000,00
2	2.000,00	4.000,00	1.000.000,00
7	1.000,00	7.000,00	285.714,29
100	500,00	50.000,00	20.000,00
50	400,00	20.000,00	40.000,00
300	200,00	60.000,00	6.666,67
200	140,00	28.000,00	10.000,00
4555	100,00	455.500,00	439,08
1000	80,00	80.000,00	2.000,00
500	75,00	37.500,00	4.000,00
1000	70,00	70.000,00	2.000,00
2000	65,00	130.000,00	1.000,00
3000	60,00	180.000,00	666,67
5000	50,00	250.000,00	400,00
5000	45,00	225.000,00	400,00
35000	40,00	1.400.000,00	57,14
10000	35,00	350.000,00	200,00
85000	30,00	2.550.000,00	23,53
40000	25,00	1.000.000,00	50,00
167000	20,00	3.340.000,00	11,98
89400	15,00	1.341.000,00	22,37
194200	10,00	1.942.000,00	10,30
TOTAL 643.320		TOTAL 14.000.000	TOTAL 3,11

Pour des blocs additionnels : voir l'art. 10 de l'A.R. du 10.07.2012 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques instantanées organisées par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information. Le pourcentage visé à l'article 10, alinéa 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> est fixé à 25 % (décision du comité de direction de la Loterie Nationale du 14.03.2012).

### Mécanique de jeu

Le joueur choisit d'abord une mise : 0,5 €, 1 €, 2 €, 5 € ou 10 €. À chaque mise correspond un plan des lots différent (tel qu'indiqué ci-dessus). Il peut ensuite acheter le jeu. La mise ne peut être changée en cours de jeu. Les règles du jeu sont les mêmes pour chaque mise.

Le billet virtuel comprend un jeu principal et un jeu Extra, qui peut apparaître dans un cas spécifique.

La zone de jeu du jeu principal se compose d'une grille remplie de numéros variables, laquelle est entourée de cases sur certains de ses côtés. Certains autres côtés de la zone de jeu du jeu principal comportent des flèches indiquant un montant de lot à gagner. Le joueur dispose en principe de 6 tours de jeu.

À chaque tour de jeu, les 10 cases autour de la zone de jeu se retournent et révèlent un des éléments de jeu suivants :

- Un numéro : si le numéro découvert correspond à un numéro situé sur la même ligne ou colonne dans la zone de jeu, le numéro concerné est marqué dans la zone de jeu. Le joueur gagne le montant indiqué dans la flèche correspondante si une ligne ou une colonne entière est remplie dans la zone de jeu.
- Un tour en plus : le joueur reçoit un tour de jeu supplémentaire.
- Un symbole multiplicateur : si le joueur découvre 3 symboles multiplicateurs, tous les montants indiqués autour de la zone de jeu sont doublés.
- Un symbole Extra avec un nombre : si le joueur découvre 3 symboles Extra, il accède au jeu Extra.

Dans le jeu Extra, si l'un de « Vos numéros » correspond à un des « Numéros gagnants », le joueur gagne le montant correspondant.

Le jeu se termine à la fin de tous les tours de jeu attribués dans le jeu principal et de tout jeu Extra déclenché.

Il est possible que le jeu principal et/ou le jeu Extra attribuent plusieurs montants de lots, auquel cas ces montants de lots sont cumulés.

Un billet gagnant ne donne droit qu'à un seul lot tel que prévu au plan des lots.

Si, dans le jeu principal, aucune ligne ou aucune colonne entière n'ont été remplis, ou aucun jeu Extra n'a octroyé de montant de lots, le billet est toujours perdant.

**Tous les gains communiqués dans le jeu ne sont que des indications et sont communiqués sous réserve de confirmation dans l'historique de jeu du compte joueur.**

#### **Prise de connaissance des règles du jeu**

Avant de pouvoir participer, le joueur doit lire les règles du jeu et les accepter/les avoir acceptées. Il est demandé au joueur d'accepter les règles du jeu :

- s'il s'agit de sa première participation à ce jeu ;
- si les règles de ce jeu ont été modifiées depuis la dernière participation du joueur.